

DOSSIER DE CANDIDATURE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et statut de la Société :		
Nature du commerce – Produits vendus :		
NOM - Prénom du représentant :		
Adresse (siège social) :		
Code Postal :	Ville :	
Adresse mail :	Téléphone :	

PIÈCES A JOINDRE

<input type="checkbox"/>	Lettre de motivation détaillant les produits proposés à la vente
<input type="checkbox"/>	Photos des marchandises et du stand
<input type="checkbox"/>	Extrait K-bis, D1 ou INPI délivrés par les Chambres Consulaires

Pour les Artisans et/ou Commerçants :

<input type="checkbox"/>	Carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire délivrée par les Chambres Consulaires en cours de validité pour les artisans et/ou commerçant ne résidant pas sur la Commune.
<input type="checkbox"/>	Attestation de règlement ou d'exonération des cotisations URSAFF ou Sécurité sociale des Indépendants (jusqu'au dernier trimestre échu)
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public

Pour les Artistes :

<input type="checkbox"/>	Artistes d'inscription à la Maison des Artistes et au Répertoire SIRENE
<input type="checkbox"/>	Attestation de règlement des cotisations sociales auprès de l'AGESSA ou de la MDA
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public

Pour les Artistes n'appartenant pas à la Maison des artistes :

<input type="checkbox"/>	N° SIRET
<input type="checkbox"/>	Attestation de mise à jour délivrée par le Centre des Impôts
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'exercice d'une activité sur le domaine public
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'exercice d'une profession libérale (pour les artistes plasticiens et créateurs d'œuvres originales telles que définies par l'article 2 du Décret n° 95-172 du 17 février 1995)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 27 Février 2026 à 17h00

Seuls les dossiers contenant **l'ensemble des pièces demandées** seront étudiés en commission à la fin du mois d'Avril 2026.